



CAISSE DE RETRAITES DU TOGO  
**DIRECTION GENERALE**

N°597/2025/CRT/DG

**COMMUNIQUE**

Le Directeur Général de la Caisse de Retraites du Togo (CRT) porte à la connaissance des pensionnés relevant de ladite Caisse résidant dans les régions des Savanes, de la Kara, Centrale, des Plateaux-Est et des Plateaux-Ouest qui ne se sont pas soumis au contrôle physique organisé par la CRT et qui s'est déroulé dans ces régions du 12 au 17 mai 2025 que leurs pensions sont suspendues pour compter du mois de juillet 2025.

Toutefois, un contrôle de rattrapage est programmé à leur intention du **28 au 30 juillet 2025** dans les chefs-lieux de régions sus-indiquées de 8h à 16h selon le planning ci-après :

**1) DAPAONG (Région des Savanes) : Locaux de l'Agence CRT Dapaong**

- **28 juillet** : Sunu Bank, IB Bank, CCP, FUCEC, SIAB, BOA Togo ;
- **29 juillet** : Orabank, UTB ;
- **30 juillet** : BIA Togo, Copec-AD, COMEC, Ecobank Togo, Banque Atlantique, Numéraires SPT.

**2) KARA (Région de la Kara) : Locaux de l'Agence CRT Kara**

- **28 juillet** : UTB, BIA Togo, Copec-AD, COMEC, Ecobank Togo, Banque Atlantique, Numéraires SPT ;
- **29 juillet** : Orabank, Sunu Bank ;
- **30 juillet** : IB Bank, CCP, FUCEC, SIAB, NSIA et BOA Togo.

**3) SOKODE (Région Centrale) : Locaux des Affaires Sociales**

- **28 juillet** : UTB, Copec-AD, COMEC, Ecobank Togo, BOA Togo, Numéraires SPT ;
- **29 juillet** : Orabank, Sunu Bank, Coris Bank ;
- **30 juillet** : IB Bank, CCP, FUCEC, SIAB, BSIC et Banque Atlantique.

**4) ATAKPAME (Région des Plateaux-Est) : Locaux du Tribunal**

- **28 juillet** : UTB, Sunu Bank, BIA Togo, Copec-AD, COMEC, Ecobank Togo, Banque Atlantique, Numéraires SPT ;
- **29 juillet** : Orabank, IB Bank, NSIA, Coris Bank ;
- **30 juillet** : CCP, FUCEC et BOA Togo.

**5) KPALIME (Région des Plateaux-Ouest) : Locaux de la Mairie**

- **28 juillet** : UTB, Copec-AD, COMEC, Ecobank Togo, Banque Atlantique Numéraires SPT ;
- **29 juillet** : Orabank, Sunu Bank, CCP ;
- **30 juillet** : IB Bank, FUCEC, SIAB, BOA Togo et BSIC.

## **PIECES A FOURNIR LORS DU CONTROLE :**

- Une carte nationale d'identité, un passeport ou un permis de conduire en cours de validité, une carte de pension, une carte de l'INAM, ou encore une carte d'ancien combattant ou d'agent de police ;
- Un bulletin de pension.

Les bulletins de pension peuvent être obtenus à Lomé au Trésor annexe et dans les agences à l'intérieur du pays (Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Kpalimé).

Tout pensionné qui est à la fois retraité et veuf ou veuve devra le signaler à l'agent de contrôle et fournir les deux bulletins de pensions.

Les pensionnés dont les conjoints relèvent du régime de la CRT doivent également signaler leur situation à l'agent de contrôle et être porteur du numéro matricule de son conjoint.

Pour une bonne planification du contrôle à domicile des pensionnés dans l'incapacité de se déplacer, les personnes en charge de ces pensionnés sont priées de prendre attache avec les agences de la CRT à l'intérieur du pays avant le début de l'opération de contrôle.

Le Directeur Général de la CRT remercie d'avance les pensionnés concernés pour leur collaboration et rassure ceux qui se seraient soumis au contrôle de rattrapage que le paiement de leurs pensions au titre du mois de juillet 2025 sera effectif au plus tard le 14 août 2025.



Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner aux numéros suivants :

**Lomé :** 92 73 76 21 / 92 73 66 14 / 97 50 32 34 / 97 50 32 43

### **Agences :**

Dapaong	: 27 70 22 09 / 90 87 79 84
Kara	: 26 60 19 31 / 90 08 54 97
Sokodé	: 25 50 68 90 / 91 09 58 88
Atakpamé	: 24 40 51 60 / 90 25 05 66
Kpalimé	: 24 40 42 30 / 90 12 62 01

Informations disponibles sur le site web de la CRT : [www.caissederetraites.tg](http://www.caissederetraites.tg)